

# CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CANTAL

## RÉUNION DU 12 AVRIL 2019

---

### COMPTE RENDU

---

L'an deux mille dix-neuf, le douze avril à dix heures trente, le Conseil départemental, convoqué à titre exceptionnel, s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental.

#### Sont présents :

Mmes et MM. Didier ACHALME, Martine BESOMBES, Michel CABANES, Valérie CABECAS, Alain CALMETTE, Céline CHARRIAUD, Marie-Hélène CHASTRE, Daniel CHEVALEYRE, Roland CORNET, Josiane COSTES, Bernard DELCROS, Annie DELRIEU, Vincent DESCOEUR, Philippe FABRE, Aline HUGONNET, Sylvie LACHAIZE, Isabelle LANTUEJOUL, Mireille LEYMONIE, Jean-Antoine MOINS, Jean-Jacques MONLOUBOU, Charles RODDE, Marie-Hélène ROQUETTE, Gérard SALAT.

#### Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Dominique BEAUDREY à Mme Isabelle LANTUEJOUL, Mme Patricia BENITO à M. Michel CABANES, M. Jean-Yves BONY à Marie-Hélène CHASTRE, M. Cédric FAURE à M. Bruno FAURE, Mme Christiane MEYRONEINC à M. Gérard SALAT, Mme Ghyslaine PRADEL à Mme Céline CHARRIAUD.

L'Assemblée prend les décisions suivantes sur les affaires inscrites à l'ordre du jour de la réunion :

#### **OUVERTURE**

##### **AVENANT N° 9 À LA CONVENTION DE COFINANCEMENT DU DÉPLOIEMENT ET DE L'EXPLOITATION DU RÉSEAU DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES TRÈS HAUT DÉBIT AUVERGNAT-**

- Adoption des termes du projet d'avenant n° 9 à la « Convention de cofinancement du déploiement et de l'exploitation du réseau de communications électroniques Très Haut Débit (THD) auvergnat » annexé à la présente délibération.
- Autorisation est donnée à M. le Président de signer l'avenant n° 9 à la « convention de cofinancement du déploiement et de l'exploitation du réseau de communications électroniques Très Haut Débit (THD) auvergnat » avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes, les Conseils départementaux de l'Allier, du Cantal, de la Haute-Loire et du Puy-de-Dôme, les Communautés d'Agglomération du Bassin d'Aurillac, de Montluçon, de Moulins, du Puy-en-Velay et de Vichy Val d'Allier, de la Métropole de Clermont, et la Régie Auvergne Numérique.

**LIGNE AÉRIENNE AURILLAC – PARIS ORLY – PROPOSITION DE MODIFICATIONS DES OBLIGATIONS DE SERVICE PUBLIC -**

- Avis favorable à la passation du contrat de DSP avec la Compagnie AIR FRANCE pour l'exploitation de la ligne aérienne Aurillac – Paris sur la période 2019-2023.
- Autorisation est donnée à M. le Président de signer le contrat DSP avec l'État et la Compagnie AIR FRANCE.
- L'Assemblée départementale s'engage à inscrire les crédits nécessaires à cette Délégation de Service Public.
- Autorisation est donnée à M. le Président de solliciter les participations des autres partenaires outre l'État : Région Auvergne-Rhône-Alpes, CABA, CCI, Inter-consulaire et de signer toutes conventions nécessaires à leur mise en œuvre.

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Bruno FAURE

*Date de publication le : 15 avril 2019*

*Toutes les délibérations peuvent être consultées au Service des Assemblées.*